

EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE

CAP FLEURISTE 1 AN

(période d'octobre à mai)

Objectifs de la formation:

- Personnes qui souhaitent acquérir le diplôme de base du métier
- Assurer au sein d'un magasin ou d'un rayon spécialisé la réception des végétaux et leur maintenance
- Réaliser des aménagements de fleurs ou de plantes, sous les directives d'un responsable



Taux de réussite : 100 %



Taux de satisfaction : 3,6/5



Taux d'insertion : 100 %

Le CAP fleuriste

- Diplôme de niveau 3
- Permet la poursuite en brevet professionnel
- Aller vers l'emploi en tant que salariée

Modalités pédagogiques :

- Cours théoriques, travaux pratiques.

Plateaux Techniques :

- Salle de travaux pratiques
- centre de ressource (CDR), salles informatique, Centre de documentation et d'information (CDI)

CONTENU DE FORMATION

Blocs de compétences

(la validation de l'ensemble des modules permet l'obtention du diplôme)

Le CAP fleuriste est délivré en épreuves ponctuelles terminales

Modules	Contenus	Volume Horaire
UP1	Préparer les produits, les végétaux et réaliser une composition florale	300 h
UP2	Vente, conseil et mise en valeur de l'offre	120 h

En fonction de la demande : Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités

ACCÉDER A LA FORMATION

Formation Par Apprentissage	
Durée	12 semaines de formation sur 1 an avec 35h/semaine soit 420 heures
Public	Jeunes de 16 à 29 ans révolus
Conditions d'admission Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 15 ans révolus et de moins de 30 ans à l'entrée en formation Etre au minimum titulaire d'un diplôme de niveau 3 reconnu par le ministère de l'éducation nationale ou par le ministère de l'agriculture Avoir souscrit un contrat d'apprentissage de 12 mois avec un fleuriste
Repas Hébergement accessibilité	Possibilité de restauration et d'hébergement Le centre intègre la démarche H+ Nous contacter

NOUS CONTACTER

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

BP 70024 – 63370 Lempdes

Téléphone : 04. 73. 91. 63. 04

cfppa.marmilhat@educagri.fr

S'informer

www.cfppa.marmilhat.fr

[facebook.com/cfppa63](https://www.facebook.com/cfppa63)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Le conseil Régional Auvergne Rhône Alpes participe financièrement aux investissements matériels à destination de cette formation

